

lequel ayant encoré été démembre, il se forma de la Lorraine & du Barrois, deux Duchés, qui apparvinrent d'abord à differens Princes, mais qui par après furent réünis sous une même Autorité.

Aujourd'hui, par une suite de cette vicissitude inséparablement attachée aux choses humaines, ces deux Etats vont être soumis à la Souveraineté de Sa Majesté Polonoise, par un événement qui n'a point d'exemple dans l'Histoire; & ils doivent, après son regne, faire partie du Royaume de France, comme autrefois ils ont fait partie du Royaume d'Austrasie.

Il faut convenir que nous avons été vivement touchés d'une révolution si étonnante; que toute nôtre fermeté n'est point à l'abry de ce coup qui nous frappe, & que ce n'est qu'avec peine que nous avons fait un sacrifice de nos cœurs à l'obéissance & la soumission que l'on doit aux décrets impénétrable de la Providence.

Mais en même - tems nous avons lieu de croire que les nouveaux Monarques que le Ciel nous destine, ont trop de justice & trop d'humanité, pour blâmer des sentimens si convenables, & même pour ne pas agréer les pleurs que nous fait répandre l'éloignement & la dispersion de la Maison régnante, dont nous avons le bonheur de suivre les Loix depuis sept cens ans.

Aussi, comme un peuple si fort affectionné ne merite pas d'être malheureux, le Seigneur, en nous soumettant en ce jour au pouvoir d'un Prince infiniment pieux, équitable & modéré, a voulu d'abord calmer nos allarmes, & adoucir nôtre amertume.

Il nous fait esperer que nous ne changerons point de destinée en changeant de Maître, & que son Gouvernement renouvellera l'image de nôtre premiere félicité.

En revanche, Sa Majesté doit être persuadée qu'elle éprouvera dans ses nouveaux Sujets, un zèle inviolable, & la même fidélité que celle qu'ils ont eu constamment